



Phyteis

Protéger les cultures
Protéger le futur

FILIÈRE POMME



TROUVER DES SOLUTIONS AUX MAUX DE LA POMME FRANÇAISE

LA POMME, 1^{ER} FRUIT CONSOMMÉ EN FRANCE CHIFFRES CLEFS



TAILLE MOYENNE DES
EXPLOITATIONS ARBORICOLES (2018) :
14,6 hectares**

SURFACE DE PRODUCTION

37 459 hectares**

La surface en production, qui était de 37 300 hectares en 2021, a été divisée par deux depuis 1992***



RÉCOLTE 2023 :

1 508 000 tonnes*



La France est passée d'un rendement par hectare de :
42 tonnes en 2010 à 35 tonnes en 2022***



La pomme,
fruit le plus consommé en France :
15,7 %

de part de marché fruits en volume
(2019 - 2022 ; source : panels Kantar)



Achat de
17,1 kg
par ménage
et par an
(moyenne 2019 à 2022)



EXPORTATION :

292 000 tonnes en 2022-2023
328 000 tonnes en 2021-2022
344 000 tonnes en 2020-2021

IMPORTATIONS :

En moyenne,
la France importe
environ
170 000 tonnes
de pommes, dont 70 000 tonnes
à destination de l'industrie.

Sources : * Chiffres ANPP / ** Chiffres Agreste / *** Rapport sénatorial « compétitivité de la Ferme France », 2022

UNE FILIÈRE FRAGILISÉE ET CONFRONTÉE À PLUSIEURS DIFFICULTÉS DANS UN CONTEXTE COMPLEXE

- ➔ La filière arboricole doit faire face à l'**explosion des coûts de production** :
 - Entre 2019 et 2023, +23% de charges versus -17% de rendements, avec un prix d'équilibre par kilo qui a augmenté de 40 %.
 - Multiplication par 4 des prix de l'énergie entre 2020 et 2022.
 - Multiplication par 1,4 des prix de l'emballage sur cette même période.
 - Augmentation de 14 % du coût de la main d'œuvre, qui représente 60 % du prix de revient.

« Les pommes n'ont jamais coûté aussi cher à produire. »
- ➔ Comme pour l'ensemble des secteurs agricoles, la filière doit également s'adapter à l'**enchaînement d'aléas climatiques** (sécheresse, gels tardifs, forte pluviométrie), et au renforcement de la présence de certains ravageurs et/ou à l'apparition de nouveaux, etc.

UNE RÉGLEMENTATION FRANCO-FRANÇAISE NE PERMETTANT PAS DE PROTÉGER LE VERGER

Les arboriculteurs ont de moins en moins de solutions phytopharmaceutiques pour protéger leurs vergers. En cause : une réglementation française particulièrement restrictive.

- ➔ **Le puceron cendré** est le ravageur le plus fréquemment rencontré en verger et le plus nuisible. Il envahit les arbres, pique les jeunes feuilles et peut aussi attaquer tardivement le fruit.
 - Là où leurs arboriculteurs européens pourront intervenir jusqu'à 17,5 fois par an pour lutter contre le puceron cendré, les arboriculteurs français sont limités à 5 interventions réellement efficaces.
 - Un premier insecticide, efficace pour lutter contre le puceron cendré, ne pourra plus être utilisé dès 2026 en UE.
 - Deux autres insecticides pourraient constituer des alternatives à ce premier. Problème : en France, ils sont interdits d'usage depuis 2018, car considérés comme appartenant à la famille des néonicotinoïdes (contre l'avis même de l'Anses).
 - L'usage d'un 4^e insecticide, de la famille des néonicotinoïdes, permettrait également de lutter contre le puceron cendré, mais est interdit en France, tandis qu'il est autorisé en Europe.
- ➔ **La punaise diabolique**, un insecte piqueur-suceur, est un ravageur émergent exotique, très invasif. Ses dégâts sont encore limités en France (présence en Savoie, Hautes-Alpes, progression dans le Sud de la France) mais ce ravageur suscite de grandes inquiétudes, faute de substances disponibles efficaces, et du fait que les auxiliaires couramment utilisés dans les autres pays européens sont toujours indisponibles pour les producteurs français.
- ➔ **Des ravageurs secondaires** (anthonomes, hoplocampes, acariens, ...) étaient autrefois contrôlés par des auxiliaires qui sont eux-mêmes de moins en moins nombreux du fait de l'usage contraint par les arboriculteurs de solutions phytopharmaceutiques non sélectives (les solutions sélectives ayant été interdites).
- ➔ **La tavelure**, une des principales menaces fongiques du pommier. Une des deux solutions fongicides existantes pourrait être restreinte aux usages sous serre, ne laissant qu'une seule solution pour contrôler cette maladie au champ.

Cette réduction du nombre de solutions, en l'absence d'alternative efficace, risque fortement de favoriser l'apparition de résistances.

DES SOLUTIONS COMBINATOIRES DÉJÀ MISES EN ŒUVRE

- ➔ Plusieurs actions clefs dites prophylactiques, comme le broyage des feuilles mortes à l'automne, permettent de limiter la propagation des maladies fongiques.
- ➔ La confusion sexuelle permet de lutter contre les carpocapses et les zeuzères, deux insectes ravageurs de la pomme.
- ➔ L'installation de filets pour protéger les vergers permet d'obtenir de bons résultats contre les insectes ravageurs mais représente un investissement important.
- ➔ Les insectes auxiliaires, prédateurs de ravageurs, sont un atout pour les arboriculteurs. Leur présence peut être favorisée par des bandes fleuries ou directement par des lâchers. Mais la non sélectivité des solutions phytosanitaires restantes est une problématique, par exemple pour les populations de typhlodromes introduites pour contrôler les araignées rouges.

D'AUTRE SOLUTIONS À VENIR MAIS PAS À COURT TERME

Aujourd'hui, la recherche publique est essentiellement tournée vers des solutions de biocontrôle. Celles-ci offrent des perspectives intéressantes mais nécessitent du temps pour leur mise au point et leur diffusion sur le terrain à large échelle. Elles ne peuvent constituer des réponses de court terme aux problématiques de la filière.

« En 2023, pour la première fois, il s'est arraché plus de pommiers qu'il ne s'en est planté, conduisant à une diminution des surfaces de vergers de 2% sur un an. L'espoir de simplification et d'efficacité suite aux annonces gouvernementales lors du dernier Salon de l'Agriculture s'est bien vite évanoui. Aujourd'hui, ce ne sont pas des plans à 10, 20 voire 30 ans qu'il nous faut mais des mesures immédiates d'autorisation de solutions pour protéger nos vergers et pour assurer l'avenir à court terme de notre arboriculture. »

Pierre Venteau, directeur de l'Association Nationale Pommes Poires